



**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES  
Pôle Eau**

000684

Affaire suivie par : Eric GALLO  
Tel : 0492302095  
Mél : eric.gallo@alpes-de-haute-provence.gouv.fr:

Digne-les-Bains, le

**11 SEP. 2023**

**Objet :** dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : centrale photovoltaïque les Crouzourets Aubignosc

**Accord sur dossier de déclaration**

**Référence : 0100025773**

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

**construction de la centrale photovoltaïque les Crouzourets Aubignosc**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 12 juillet 2023, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Toutefois, et conformément à l'AP 2021-105-011 du 15 avril 2021, vous devez éviter les rejets dans le ravin de Redonnette à l'amont du PPI. Dans l'hypothèse où le rejet se ferait :

- à l'aval du PPI, dans le Domaine Public Fluvial (DPF) de la Durance, toute occupation est subordonnée à l'obtention d'une autorisation d'occupation temporaire AOT et contre paiement d'une redevance. Cette demande d'AOT doit nous être adressée avec les précisions suivantes : longueur totale de la canalisation et longueur sur le DPF, largeur, profondeur et débit moyen du rejet ;

- dans le canal de Château-Arnoux : fournir la convention autorisant le rejet.

**Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.**

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la commune d'Aubignosc pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE durant une période d'au moins six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

C.P.E.S. LES CROUZOURETS  
à l'attention de M. GAMBRELLE  
ZI DE COURTINE  
330 RUE AVIGNON  
84000 AVIGNON

Pour le Préfet et par délégation,

**Pour la Cheffe de Service  
Environnement et Risques  
Le Chef du Service Adjoint,**

**Vincent MAYEN**